

Accueil du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Pendant la crise sanitaire

Accueil physique

- 1 Appel au greffe par l'interphone
- 2 Suivre le cheminement indiqué dès l'entrée
- 3 Audiences : respectez l'horaire de convocation



En toute circonstance,
veuillez respecter une distance de 2 mètres
entre toute personne.



Le port du masque est recommandé.

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Vous pouvez également contacter le greffe :

Par téléphone au 04.73.14.61.00

Par télécopie au 04.73.14.61.22

Par courriel à l'adresse greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Contentieux électoral

Pour consultation les dossiers de contentieux électoral :

Uniquement sur rendez-vous préalablement pris au **04.73.14.61.00**
ou par courriel à l'adresse greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Merci de votre compréhension pour le strict respect de ces consignes